



Allongement possible de la durée d'une procédure de conciliation

Actualité législative publié le 21/12/2020, vu 1142 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La durée d'une procédure de conciliation pourra exceptionnellement être portée jusqu'à 10 mois.

La procédure de conciliation a pour objet de permettre à une entreprise en difficulté financière de conclure avec ses principaux créanciers, sous la houlette d'un conciliateur désigné par le tribunal, un accord amiable destiné à mettre fin à ses difficultés.

Rappel : cette procédure est ouverte à toute entreprise (sauf agricole) qui éprouve des difficultés avérées ou prévisibles et qui ne se trouve pas en état de cessation des paiements depuis plus de 45 jours. Elle est déclenchée à l'initiative du chef d'entreprise lui-même, qui saisit à cette fin le président du tribunal.

Pour favoriser la recherche d'un accord amiable en cette période de crise sanitaire et économique, les pouvoirs publics viennent de prévoir la possibilité d'allonger la durée d'une procédure de conciliation. En effet, une procédure de conciliation ne peut normalement pas durer plus de 5 mois. Désormais, le président du tribunal pourra décider, à la demande du conciliateur, de prolonger, une ou plusieurs fois, la durée d'une procédure de conciliation sans que celle-ci puisse toutefois excéder 10 mois.

Précision : cette possibilité s'applique, jusqu'au 31 décembre 2021, aux procédures de conciliation en cours qui ont été ouvertes à compter du 24 août 2020, ainsi qu'à celles qui seront ouvertes à compter du 27 novembre 2020.

[Ordonnance n° 2020-1443 du 25 novembre 2020, JO du 26](#)

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : [Qu'est-ce que la procédure de conciliation ?](#)

Voir aussi notre guide : [Dissoudre une SARL 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Éviter les impayés](#)

- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- Comment demander la désignation d'un administrateur provisoire en cas de conflit entre associés ?
 - Qu'est-ce que la procédure de conciliation ?
 - Quels sont les effets d'un accord de conciliation ?
 - Le mandat ad hoc, qu'est-ce que c'est ?
 - En quoi consiste la procédure de rétablissement professionnel ?
 - Comment négocier des délais de paiement avec ses fournisseurs ?
 - Comment obtenir un délai de grâce ?
 - Comment obtenir un délai de paiement ou une remise de dette de l'URSSAF ou des impôts ?
 - En quoi consiste la cessation des paiements ?
 - Quand y a-t-il cessation des paiements d'une entreprise ?
 - Comment déclarer la cessation des paiements d'une entreprise ?